

Informations de base	
2022/2530(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles spécifiques applicables aux contrôles officiels effectués par les autorités compétentes sur les animaux, les produits d'origine animale et les produits germinaux, les mesures de suivi à prendre par l'autorité compétente en cas de non-respect des règles d'identification et d'enregistrement des bovins, des ovins et des caprins ou de manquement au cours du transit de certains bovins par l'Union, et abrogation du règlement (CE) n° 494/98 de la Commission Complétant 2013/0140(COD) Subject 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AGRI Agriculture et développement rural (Commission associée)		